

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2022

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la Convocation : 17/11/2022

Date d'affichage : 17/11/2022

L'an deux mil vingt- deux et le 22 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Laure DUCHAMP -GAUTHIER Laurent- Jean GRANGER- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Nathalie MARECHAL- - Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD.

Excusés : Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)- Véronique AUGIZEAU- Céline POIRRIER- Alexandra CHABANIS.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération 2022-082 : Actualisation de la demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'acquisition et l'aménagement d'espaces destinés au maintien et au développement de l'activité médicale sur le territoire communal.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Allan, dans ses objectifs de mandat, souhaite maintenir l'offre médicale avec les deux médecins généralistes déjà installés et favoriser l'accueil d'autres praticiens en lien avec ceux existants et améliorer ainsi l'offre de soins sur le territoire communal au sein d'un projet partagé.

A cet effet, le projet d'aménagement « AGORA » engagé par la société RAMPA REALISATIONS permet de répondre à cet objectif en réservant un espace destiné à l'accueil de professionnels de santé. Ainsi, les médecins déjà installés se sont engagés dans la démarche ainsi que leur remplaçante augmentant ainsi l'offre médicale sur le territoire. Dans le cadre d'un projet de soins partagé, l'infirmière historiquement installée à Allan est également partie prenante au projet.

Il s'agirait alors pour la Commune d'acquérir les locaux aménagés en 3 cabinets de médecine générale, 1 cabinet d'infirmier et salles d'attente correspondantes et de les proposer en location. Ce dispositif permettrait à la Commune de s'assurer de la destination des locaux en faveur de professionnels de santé, la demande étant toujours régulière et croissante.

Par délibération n°2022-011 du 1^{er} février 2022, le Conseil Municipal avait délibéré sur la demande de subvention auprès du Conseil Régional de la région Auvergne Rhône-Alpes, au titre du dispositif régional « créer ou développer une maison ou un centre de santé ». Le coût global du projet ayant été réévalué au regard des besoins exprimés par les futurs usagers, il convient d'actualiser la demande de financement par rapport au nouveau plan de financement.

Le coût global de cette opération « clé en main » est désormais estimé à 618 362,05 € HT (soit 742 035,00€ TTC). Le plan de financement actualisé pourrait être le suivant :

Ressource	Date d'obtention	Montant prévisionnel (HT)
Etat (DETR ou DSIL)	Demande à formuler à nouveau en 2023	59 000,00€
Conseil Départemental	AR demande 10/03/2022	185 400,00€
Région Auvergne- Rhône- Alpes	AR demande 22/02/2022	250 000,00€
Sous-total des aides publiques		494 400,00€
Part du demandeur	Fonds propres	123 600
	Emprunt	

La livraison pourrait avoir lieu au cours du 2^{ème} semestre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **L'UNANIMITE**

- **D'ADOPTER** le plan de financement actualisé ;
- **DE SOLLICITER** auprès des services de la Région Auvergne Rhône-Alpes, une demande de subvention, au titre de son dispositif régional « créer ou développer une maison ou un centre de santé » pour la réalisation du projet susmentionné, inscrit par ailleurs, dans le CRTE piloté par la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Yves COURBIS,

Maire



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune d'Allan

Utilisateur : DEFOSSE Valérie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2022_104
Date de la décision :	2022-11-22 00:00:00+01
Objet :	Actualisation plan de financement demande de subvention auprès du Conseil Régional- Espaces santé
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	026-212600050-20221122-2022_104-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212600050-20221122-2022_104-DE-1-1_0.xml	text/xml	915
Nom original :		
2022-082 Actualisation demande de subvention Région Pôle santé.pdf	application/pdf	139172
Nom métier :		
99_DE-026-212600050-20221122-2022_104-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	139172

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 novembre 2022 à 09h03min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 novembre 2022 à 09h03min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 novembre 2022 à 09h03min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 novembre 2022 à 09h03min19s	Reçu par le MI le 2022-11-24

